

Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances,

SHOP! France – Le Syndicat du Marketing Point de Vente rassemble et fédère les acteurs du Retail : Enseignes, Distributeurs, Marques et Prestataires de services, s’allie aux autres fédérations du commerce pour tirer « la sonnette d’alarme » sur les augmentations intervenues dans les contrats récents de fourniture d’énergie.

En effet, cette période de forte inflation énergétique succède à trois années mouvementées sur le terrain social (Gilets Jaunes), sanitaire (Covid) et économique (hausse des prix des matières premières). Cette nouvelle crise ne permet toujours pas à nos adhérents de retrouver des niveaux d’activité et de rentabilité identiques à ceux des années 2019 et avant. Les capacités d’investissement nécessaires permettant de produire en France ne sont pas encore suffisantes.

Par ailleurs, nos entreprises doivent commencer à rembourser leur PGE qui leur ont permis de tenir pendant la crise sanitaire. Or, sans marge de manœuvre financière, elles ne peuvent ni rembourser leurs emprunts, ni engager les nouveaux investissements nécessaires à leurs rénovations énergétiques.

Les risques de dégradation des comptes de résultats et - à terme - de diminution des trésoreries disponibles sont réels !

Pour autant, SHOP! France qui investit depuis des années dans des actions en faveur d’un Retail plus responsable, a fortement recommandé à l’ensemble de ses adhérents de mettre en place certaines mesures pour respecter et contribuer - le plus efficacement possible - à relever le défi collectif de la sobriété énergétique.

C’est pourquoi, nous demandons au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour aider nos entreprises sur les thèmes suivants :

- La **fixation du prix de l’énergie** en limitant les augmentations indigestes ;
- La **remontée du plafond de l’ARENH** (c’est-à-dire l’accès aux fournisseurs alternatifs à un prix régulé à l’électricité nucléaire historique) à 120 TWh ;
- Le **plafonnement du prix du gaz** utilisé pour la production de nos produits et par de l’électricité ;
- Un **ratio d’accès à l’aide** « Coût énergie sur chiffre d’affaires » de 1% ;
- Le **déplafonnement de la prise en charge au-delà de 30% des surcoûts payés** par l’entreprise ;
- Enfin, la mise en place exceptionnelle au titre de 2023 d’un **tarif réglementé d’urgence accessible à toutes les entreprises** et fixé mensuellement à un niveau égal au coût moyen pondéré de la production électrique française.

Convaincus de la nécessité d’agir ensemble pour un environnement durable, c’est avec détermination et sens de la responsabilité que SHOP! France et ses adhérents s’engagent collectivement sur la voie de la sobriété énergétique, afin de poursuivre les productions en France.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Prosper HAYOUN'.

Prosper HAYOUN
Président SHOP! France